

Les 12 propositions d'INDECOSA-CGT pour une santé universelle et égalitaire

9 février 2022

L'Indecosa-CGT lance un appel à une mobilisation de grande ampleur contre la dégradation de notre système de [santé](#) !

Durant la pandémie de coronavirus nous avons vu à quel point un système de santé préservé et efficient était indispensable.

Dans cette période particulière le moindre pic d'hospitalisation a entraîné des conséquences en chaîne (report d'opérations, de soins, peur d'aller prendre un Rdv médical et aussi délais rallongés, urgences saturées) que nous ne pouvons tolérer dans un pays dont la devise est liberté, égalité, fraternité.

Comment à l'heure où nous parlons peut-on encore annoncer des fermetures de lits dans les Hôpitaux comme si rien ne s'était passé ? Cette gestion purement financière va-t-elle encore durer ou faut-il encore une autre catastrophe avec à la clé des milliers de morts ?

Comme l'a écrit Stéphane Hessel « Indignez-vous ! » face à ce monde financier qui fragilise un peu plus chaque jour notre héritage social issu du Conseil National de la Résistance (CNR).

Alors que se préparent les élections présidentielles et législatives, il nous a paru fondamental en tant qu'association de défense des usagers de la santé de présenter nos propositions aux futurs candidats.

L'heure n'est plus aux atermoiements et aux états d'âme, nous devons agir tous ensemble et mettre de côté nos divergences. C'est notre Santé et celle de nos enfants qui se jouent !

Les 12 propositions d'INDECOSA-CGT pour recouvrer le principe d'une santé universelle :

1. Réaffirmer que la santé n'est pas une marchandise mais notre bien commun à tous, en l'inscrivant dans le préambule de la constitution.
2. Créer un grand service public de « santé » qui aurait la tâche d'assurer une réponse optimum aux besoins de la population, de renforcer une recherche publique de pointe et de favoriser une réappropriation nationale de la production de médicaments et de dispositifs médicaux.
3. Renforcer les hôpitaux publics par de nouvelles ressources en annulant l'ensemble des dettes en cours et en créant un impôt supplémentaire sur les plus-values boursières.
4. Demander également la mise en place d'un comité de surveillance des flux financiers liés à la santé et son rattachement au pôle financier du parquet de Paris.
5. Réclamer l'abandon du « Forfait Patient Urgence » et la généralisation du tiers payant, peu importe l'établissement ou la discipline.
6. Abroger la loi Bachelot notamment la tarification à l'acte ou T2A.
7. Revaloriser les consultations des médecins tout en interdisant le recours aux dépassements d'honoraires.
8. Lever l'ensemble des brevets sur la vaccination en particulier celui de la covid-19.
9. Œuvrer pour lutter contre les déserts médicaux en territoire en facilitant la création massive de centres de santé pluridisciplinaires de proximité.
10. Renforcer les moyens des associations agréées dans le domaine de la santé par un financement public suffisant afin d'éviter au maximum les conflits d'intérêts comme c'est trop souvent le cas.
11. Si le « numerus clausus » qui limite le nombre de médecins diplômés sortant de l'école de médecine n'existe plus, il est fondamental de renforcer considérablement en amont les moyens dans les facultés.
12. Imposer aux médecins qui sortent de la faculté un lieu d'exercice en fonction des besoins en territoire pour une durée de 10 ans

Arnaud FAUCON, secrétaire national, animateur du collectif santé.

La sentinelle de la santé - N°7 - le 9 février 2022